

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2607(DEA)
Exemptions applicables au cantonnement pour la plie	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Complétant 2016/0074(COD)	
Sujet 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
16/01/2018	Dossier renvoyé a la commission compétente		
23/03/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)01698	
23/03/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
06/04/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2607(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/08657

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2022)01698	23/03/2022	EC